



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Papineauville

**MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE
MRC DE PAPINEAU
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL PROCÈS-VERBAL 9 SEPTEMBRE 2025

Séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Papineauville, tenue le 9 septembre 2025 à 19h00 à la salle du conseil municipal.

Ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

1. Administration

- 1.1. Communications du maire
- 1.2. Appel nominal
- 1.3. Ouverture de la séance
- 1.4. Questions, nouvelles demandes du public et suivi de demandes antérieures
- 1.5. Adoption de l'ordre du jour
- 1.6. Déclaration des intérêts relatifs à la présente séance
- 1.7. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 12 août 2025
- 1.8. Entente de donation de biens à valeur historique de madame Jocelyne Bourgon, originaire de Papineauville : première femme greffière du conseil privé du Canada, Secrétaire du Cabinet et chef de la fonction publique du Canada
- 1.9. Programme d'aide à la voirie locale – volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale – dossier : ued64372 – 80037 (7) – 20250422-019
- 1.10. Octroi d'un mandat pour la subdivision du lot 4 998 543
- 1.11. Demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie Locale-Volet redressement- sécurisation : PAP-C_ROU-006, réfection du ponceau 211-017 sur le chemin de la Rouge
- 1.12. Demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie Locale-Volet redressement- sécurisation : PAP-C_ROU-008, remplacement d'une glissière de sécurité sur le chemin de la Rouge
- 1.13. Demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie Locale-Volet redressement- sécurisation : PAP-C_ROU-003, rechargement granulaire sur le chemin de la Rouge
- 1.14. Demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie Locale-Volet redressement- sécurisation : PAP-COT_CAS-001, réparation du ponceau 209-014 et réfection du ponceau 209-015 sur la côte des Cascades
- 1.15. Demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie Locale-Volet redressement- sécurisation : PAP_SAI_CHA-002, réhabilitation d'une conduite de grand diamètre côte Saint-Charles
- 1.16. Demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie Locale-Volet redressement- sécurisation : PAP_SAI_CHA-001, réfection d'un tronçon de la côte Saint-Charles

2. Finances

- 2.1. Dépôt du rapport mensuel sur la délégation du pouvoir de dépenser
- 2.2. Adoption des déboursés du mois d'août 2025
- 2.3. Adoption de l'état des activités de fonctionnement et d'investissement au 31 août 2025
- 2.4. Branchement de services municipaux : autorisation de paiement

3. Ressources humaines

- 3.1. Fin de probation et confirmation d'emploi de Philippe Guindon
- 3.2. Remerciement monsieur Martin Parent : fin de mandat au comité consultatif d'urbanisme
- 3.3. Remerciement madame Sylvie Séguin : fin de mandat au comité consultatif d'urbanisme



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Papineauville

- 3.4. Congrès des enquêteurs et Colloque sur la sécurité civile : autorisation de participation
- 3.5. Fête de fin d'année : budget d'activité

4. Hygiène, eau potable, voirie, transport et bâtiments

- 4.1. Nicolas Wampach consultant en environnement : acceptation d'une offre de service professionnelle en environnement pour le remplacement de deux ponceaux
- 4.2. Chemin de desserte sud de la côte des Cascades : installation d'une barrière
- 4.3. Réparation d'asphalte et scellement de fissures : autorisation de dépense
- 4.4. Abattage d'arbres : acceptation d'une proposition
- 4.5. Ajustement de regards : autorisation de dépense
- 4.6. Réhabilitation d'un ponceau sur la côte Saint-Charles : adjudication de contrat
- 4.7. Contrat pour le déneigement, sablage et enlèvement de la neige pour les années 2025-2026 / 2026-2027 / 2027-2028 : adjudication
- 4.8. Réfection des rampes d'accès à l'Édifice Denis-Benjamin-Papineau : acceptation d'une proposition
- 4.9. Travaux de pavage sur une partie de la rue Laval débutant à la rue Guy : autorisation de lancer un appel de soumissions pour le pavage et autorisation de dépense pour les travaux de préparation d'infrastructure

5. Sécurité civile et incendie

- 5.1. Statistiques mensuelles du service de sécurité incendie
- 5.2. Autorisation d'achats au service de sécurité incendie

6. Urbanisme et gestion du territoire

- 6.1. Dépôt des statistiques mensuelle 2025 sur l'émission des permis et certificats
- 6.2. Demande de PIIA 2025-0020 – 260, rue Viger – Rénovation : décision
- 6.3. Demande de PIIA 2025-0021 – 324, rue Papineau – Rénovation : décision
- 6.4. Demande de PIIA 2025-0022 – 359, rue Papineau – Affichage : décision
- 6.5. Demande de PIIA 2025-024 – Enseigne numérique au parc Henri-Bourassa : décision
- 6.6. Demande de PIIA 2025-0025 – 1138 chemin de la Rouge – Rénovation : décision

7. Environnement

8. Loisirs, culture, famille

- 8.1. Motion de félicitations : activité DJ
- 8.2. Réparation de la dalle de béton de la patinoire : acceptation d'une proposition
- 8.3. Motion de félicitations : souper steak annuel

9. Varia, questions, demandes du public, levée de la séance

- 9.1. Varia
- 9.2. Questions du public sur la présente séance
- 9.3. Levée de la séance

1. ADMINISTRATION

1.1 COMMUNICATIONS DU MAIRE

1.2 APPEL NOMINAL

À cette séance du Conseil, les élus suivants sont présents :

Monsieur le conseiller Michel Leblanc, siège no 1
Monsieur le conseiller Danny Monette, siège no 2
Siège numéro 3 vacant.
Monsieur le conseiller Robert Desbiens, siège no 4
Madame la conseillère Béatrice Cardin, siège no 5
Monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin, siège numéro 6



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Papineauville

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Martine Joannis est aussi présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Le Conseil formait quorum et siège sous la présidence de Monsieur Paul-André David, maire.

1.3 2025-09-318 OUVERTURE DE SÉANCE

Monsieur le maire Paul-André David constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 19h00 devant 9 personnes.

1.4 QUESTIONS, NOUVELLES DEMANDES DU PUBLIC ET SUIVI DE DEMANDES ANTÉRIEURES

La période de question débute à 19h05 et se termine à 19h11.

1.5 2025-09-319 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé avec varia ouvert.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.6 2025-09-320 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS RELATIFS À LA PRÉSENTE SÉANCE

Monsieur Paul-André David, maire demande à monsieur le conseiller Michel Leblanc si celui-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Monsieur le conseiller Michel Leblanc informe le conseil qu'il n'a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur Paul-André David, maire demande à monsieur le conseiller Danny Monette si celui-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Monsieur le conseiller Danny Monette informe le conseil qu'il n'a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur Paul-André David, maire demande à monsieur le conseiller Robert Desbiens si celui-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Monsieur le conseiller Robert Desbiens informe le conseil qu'elle n'a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur Paul-André David, maire demande à madame la conseillère Béatrice Cardin si celle-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Madame la conseillère Béatrice Cardin informe le conseil qu'elle n'a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur Paul-André David, maire demande à monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin si celui-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin informe le conseil qu'il n'a aucun intérêt à déclarer.

1.7 2025-09-321 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 12 AOÛT 2025

Il est proposé par monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce Conseil adopte le procès-verbal de la séance régulière du 12 août 2025.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.8 2025-09-322 ENTENTE DE DONATION DE BIENS À VALEUR HISTORIQUE DE MADAME JOCELYNE BOURGON, ORIGINAIRE DE PAPINEAUVILLE : PREMIÈRE FEMME GREFFIÈRE DU CONSEIL PRIVÉ DU CANADA, SECRÉTAIRE DU CABINET ET CHEF DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desbiens



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Papineauville

Que ce Conseil accepte de devenir donataire de certains biens historiques appartenant à la vie politique de madame Jocelyne Bourgon qui fut la première femme greffière du Conseil privé du Canada, secrétaire du cabinet et chef de la fonction publique du Canada.

Que ce conseil autorise la direction générale à être signataire de ladite entente pour et au nom de la municipalité.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.9 **2025-09-323 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE – DOSSIER : UED64372 – 80037 (7) – 20250422-019**

ATTENDU que la municipalité de Papineauville a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle la ministre les a autorisés;

ATTENDU que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre de l'année civile au cours de laquelle la ministre les a autorisés;

ATTENDU que le versement est conditionnel à l'acceptation, par la ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU que, si la reddition de comptes est jugée conforme, la ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Il est proposé par madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce Conseil, approuve les dépenses d'un montant de 40 594,39 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Monsieur Paul-André David, maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.10 **2025-09-324 MANDAT POUR LA SUBDIVISION DU LOT 4 998 543**

ATTENDU qu'il est requis de procéder à une opération cadastrale touchant le lot 4 998 543 acquis d'Hydro-Québec, la réception des propositions suivantes et la recommandation de la direction générale;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Papineauville

Proposition	Honoraires Plus taxes	Enregistrement Non taxable	Total Plus taxes
Daniel Giroux arpenteur-géomètre	7834\$	342\$	8176\$
Groupe Hanfield, arpenteurs- géomètres	3900\$	342\$	4242\$
Gauthier et Vincent, arpenteurs-géomètres	7450\$	335\$	7785\$
Marc Patrice, arpenteur-géomètre	5000\$	350\$	5350\$

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil donne mandat à Groupe Handfield, arpenteurs-géomètres Inc. de procéder à une opération cadastrale permettant la subdivision du lot 4 998 543.

Une dépense et un déboursé de 4 242.00 \$ plus taxes sont autorisés pour ce faire.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 12000 419 : Actes notariés et arpentage.

Monsieur Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.11

2025-09-325 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE-VOLET REDRESSEMENT- SÉCURISATION : PAP-C_ROU-006, RÉFECTION DU PONCEAU 211-017 SUR LE CHEMIN DE LA ROUGE

ATTENDU que le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU que le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU que la Municipalité de Papineauville choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option de l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU que la directrice générale, Madame Martine Joannis, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que le préambule fait partie de la présente résolution



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Papineauville

Que ce conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Madame Martine Joanisse, est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la mobilité durable.

Monsieur Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.12

2025-09-326 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE-VOLET REDRESSEMENT- SÉCURISATION : PAP-C_ROU-008, REMPLACEMENT D'UNE GLISSIÈRE DE SÉCURITÉ SUR LE CHEMIN DE LA ROUGE

ATTENDU que le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU que le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU que la Municipalité de Papineauville choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option de l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU que la directrice générale, Madame Martine Joanisse, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier.

Il est proposé par monsieur le conseiller Danny Monette

Que le préambule fait partie de la présente résolution

Que ce conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Madame Martine Joanisse, est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la mobilité durable.

Monsieur Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.13

2025-09-327 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE-VOLET REDRESSEMENT- SÉCURISATION : PAP-C_ROU-003, RECHARGEMENT GRANULAIRE SUR LE CHEMIN DE LA ROUGE

ATTENDU que le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Papineauville

- ATTENDU que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;
- ATTENDU que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;
- ATTENDU que le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;
- ATTENDU que la Municipalité de Papineauville choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option de l'estimation détaillée du coût des travaux;
- ATTENDU que la directrice générale, Madame Martine Joanisse, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier.

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que le préambule fait partie de la présente résolution

Que ce conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Madame Martine Joanisse, est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la mobilité durable.

Monsieur Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.14

2025-09-328 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE-VOLET REDRESSEMENT- SÉCURISATION : PAP-COT_CAS-001, RÉPARATION DU PONCEAU 209-014 ET RÉFECTION DU PONCEAU 209-015 SUR LA CÔTE DES CASCADES

- ATTENDU que le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;
- ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;
- ATTENDU que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;
- ATTENDU que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;
- ATTENDU que le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;
- ATTENDU que la Municipalité de Papineauville choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option de l'estimation détaillée du coût des travaux;
- ATTENDU que la directrice générale, Madame Martine Joanisse, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier.

Il est proposé par madame la conseillère Béatrice Cardin



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Papineauville

Que le préambule fait partie de la présente résolution

Que ce conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Madame Martine Joanisse, est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la mobilité durable.

Monsieur Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.15

2025-09-329 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE-VOLET REDRESSEMENT- SÉCURISATION : PAP_COT_SAI_CHA-002, RÉHABILITATION D'UNE CONDUITE DE GRAND DIAMÈTRE CÔTE SAINT-CHARLES

ATTENDU que le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU que le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU que la Municipalité de Papineauville choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu;

ATTENDU que la directrice générale, Madame Martine Joanisse, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier.

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin

Que le préambule fait partie de la présente résolution

Que ce conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Madame Martine Joanisse, est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la mobilité durable.

Monsieur Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.16

2025-09-330 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE-VOLET REDRESSEMENT- SÉCURISATION : PAP_COT_SAI_CHA-001, RÉFECTION D'UN TRONÇON DE LA CÔTE SAINT-CHARLES

ATTENDU que le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Papineauville

- ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;
- ATTENDU que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;
- ATTENDU que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;
- ATTENDU que le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;
- ATTENDU que la Municipalité de Papineauville choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option de l'estimation détaillée du coût des travaux;
- ATTENDU que la directrice générale, Madame Martine Joanisse, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que le préambule fait partie de la présente résolution

Que ce conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Madame Martine Joanisse, est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la mobilité durable.

Monsieur Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.

FINANCES

2.1

2025-09-331 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL SUR LA DÉLÉGATION DU POUVOIR DE DÉPENSER

Ce Conseil, prend acte du dépôt du rapport mensuel sur la délégation du pouvoir de dépenser conformément au règlement 2022-019 relatif au contrôle budgétaire et à la délégation à certains employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats.

2.2

2025-09-332 ADOPTION DES DÉBOURSÉS DU MOIS D'AOÛT 2025

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil accepte la liste des déboursés au 31 août 2025 pour un montant total de 14 930.92 \$ comprenant les chèques numéros 15106 à 15119.

Que ce Conseil accepte la liste des déboursés par dépôt direct au 31 août 2025 au montant de 261 200.32 \$ comprenant les dépôts directs numéros 505475 à 505530.

Que ce Conseil accepte la liste des déboursés par prélèvement bancaire au 31 août 2025 au montant de 71 087.31 \$ comprenant les prélèvements numéros 8621 à 8674.

Que ce Conseil accepte la liste des comptes à payer au montant de 262 270.49 \$ au 31 août 2025.

Que ce Conseil entérine les déboursés des salaires bruts pour un total de 110 448.16 \$ jusqu'au 31 août 2025.



No de résolution
ou annotation

2.3

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Papineauville

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-09-333 ADOPTION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT AU 31 AOÛT 2025

ATTENDU que suivant les dispositions du Code Municipal, la directrice générale dépose les rapports financiers en date du 31 août 2025 pour analyse par les membres du conseil municipal;

Il est proposé par madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce Conseil accepte le dépôt et adopte l'état des activités de fonctionnement (67.87 %) et d'investissement du budget 2025 au 31 août 2025.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-09-334 BRANCHEMENT DE SERVICES MUNICIPAUX : AUTORISATION DE PAIEMENT DES FACTURES

ATTENDU la réception de la facture 2049 de Construction LTL pour des travaux de branchement et la réception de la facture 4458 de la compagnie Lavergne et Fils pour service rendu de même nature et la recommandation du directeur des travaux publics;

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce conseil autorise une dépense et un déboursé de 10 690.23\$ taxes incluses à Lavergne et Fils en paiement de la facture 4458.

Que ce conseil autorise une dépense et un déboursé de 16 628.31\$ \$ taxes incluses à Construction LTL en paiement de la facture 2049.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 23 05004 000 : Conduites d'eaux usée.

Qu'un transfert du fonds égout soit effectué afin de rendre les sommes disponibles

M. Paul André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3.

RESSOURCES HUMAINES

3.1

2025-09-335 FIN DE PROBATION ET CONFIRMATION D'EMPLOI DE PHILIPPE GUINDON

ATTENDU l'adoption de la résolution 2025-05-210 autorisant l'embauche de monsieur Philippe Guindon au poste de journalier aux travaux publics à compter du 19 mai 2025;

ATTENDU que ce poste était assorti d'une période probatoire de 3 mois, et que le directeur du service des travaux publics recommande que ce dernier soit confirmé dans son poste;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

modifiée
par
2025-10-376



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Papineauville

Que ce Conseil confirme monsieur Philippe Guindon dans son poste de col bleu au service des travaux publics en date du 19 août 2025. Que les conditions d'emploi soient modifiées rétroactivement au 19 août 2025.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3.2

2025-09-336 REMERCIEMENT MONSIEUR MARTIN PARENT : FIN DE MANDAT AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Monsieur le conseiller Danny Monette donne une motion de remerciement à monsieur Martin Parent pour le temps consacré au comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Papineauville.

3.3

2025-09-337 REMERCIEMENT MADAME SYLVIE SÉGUIN : FIN DE MANDAT AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Monsieur le conseiller Robert Desbiens donne une motion de remerciement à madame Sylvie Séguin pour le temps consacré au comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Papineauville.

3.4

2025-09-338 CONGRÈS DES ENQUÊTEURS ET COLLOQUE SUR LA SÉCURITÉ CIVILE: AUTORISATION DE PARTICIPATION

ATTENDU que le congrès des enquêteurs en sécurité incendie se déroulera à Bécancourt les 13 et 14 novembre 2025;

ATTENDU que le colloque sur la sécurité civile se déroulera à Québec du 27 au 29 octobre 2025;

ATTENDU que les sommes ont été prévues au budget 2025 et la recommandation du comité de sécurité incendie;

Il est proposé par madame la conseillère Béatrice Cardin

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil, sur recommandation du comité de sécurité incendie, autorise une dépense et un déboursé de 325.00 \$ sans taxes pour l'inscription du chef pompier au congrès des enquêteurs en sécurité incendie.

Que ce Conseil, sur recommandation du comité de sécurité incendie, autorise une dépense et un déboursé de 535.00 \$ sans taxes pour l'inscription du chef pompier au colloque sur la sécurité civile.

Les coûts d'inscription ainsi que les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur et sur présentation des pièces justificatives et partagés avec la municipalité de Lac-Simon en part égale.

Les fonds à cette fin seront puisés à mêmes les postes budgétaires 02 22000 454 : Formation et perfectionnement et 02 22000 310 : Frais de déplacement.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3.5

2025-09-339 FÊTE DE FIN D'ANNÉE : BUDGET D'ACTIVITÉ

ATTENDU qu'il y a lieu de reconnaître la contribution des élus et des employés municipaux à la qualité de vie des citoyennes et citoyens de Papineauville et que les sommes ont été prévues au budget 2025;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Papineauville

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin

Que ce Conseil permet l'organisation de son rassemblement de fin d'année pour le personnel, les pompiers et les élus ainsi que les conjoints le 12 décembre 2025. Un budget maximal de 5 000.00 \$ est autorisé à cette fin.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 11000 493 : Réception.

Monsieur Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. HYGIÈNE, VOIRIE, TRANSPORT ET BÂTIMENT

4.1 2025-09-340 NICOLAS WAMPACH CONSULTANT EN ENVIRONNEMENT : ACCEPTATION D'UNE OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNELLE EN ENVIRONNEMENT POUR LE REMPLACEMENT DE DEUX PONCEAUX

ATTENDU qu'il est requis d'obtenir une évaluation environnementale préalable aux travaux de réfection de deux ponceaux sur la côte des Cascades et la réception d'une proposition de Nicolas Wampach, consultant;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil accepte l'offre de service du 15 août 2025 Nicolas Wampach au montant de 3 000.00 \$ sans taxes. Une dépense et un déboursé du même montant sont autorisés à cette fin.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 32000 411 : Services professionnels.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.2 2025-09-341 CHEMIN DE DESSERTE SUD DE LA CÔTE DES CASCADES : INSTALLATION D'UNE BARRIÈRE

ATTENDU qu'à des fins de sécurité, il est requis d'installer une barrière à la desserte sud de la côte des Cascades, la réception d'une soumission de Clôture Régionale et la recommandation du comité des travaux publics ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Danny Monette

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil accepte la proposition de Clôture Régionale et autorise une dépense et un déboursé de 4 563,73 \$ taxes incluses pour l'installation d'une barrière à la desserte sud sur la côte des Cascades.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 32000 521 : Entretien et réparations chemins, rues, routes et trottoirs.

Monsieur Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



No de résolution
ou annotation

4.3

2025-09-342 RÉPARATIONS D'ASPHALTE ET SCÈLEMENT DE FISSURES : AUTORISATION DE DÉPENSE

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder au scellement de fissures sur nos chaussées en enrobés, que les sommes ont été prévues au budget 2025 et la recommandation du comité des travaux publics;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil accepte la soumission de la compagnie Stinson pour la location d'équipement, l'achat de matériel de type Crafcoc Mastic One et la formation d'utilisation afin de procéder à ses travaux en régie. Une dépense et un déboursé au montant de 14 870,00 \$ plus taxes sont autorisés à cette fin.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 32000 521 : Entretien et réparation chemins, rues, routes et trottoirs.

Que ce conseil, sur recommandation du comité des travaux publics, autorise une dépense et un déboursé maximum supplémentaire de 30 000,00 \$ taxes incluses pour la réalisation de travaux de réparation des chaussées sur le territoire de la municipalité.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 32000 521 : Entretien et réparation chemins, rues, routes et trottoirs.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.4

2025-09-343 ABATTAGE D'ARBRES : ACCEPTATION D'UNE PROPOSITION

ATTENDU la réception d'une proposition pour abattre 35 arbres dangereux et la recommandation du comité des travaux publics ;

Il est proposé par madame la conseillère Béatrice Cardin

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil accepte la proposition du 11 août 2025 de Robin Guindon pour l'abattage et le ramassage sur le site de 35 arbres. Une dépense et un déboursé de 7 000.00 \$ plus taxes sont autorisés à cette fin.

Une preuve d'assurance responsabilité devra être produite avant le début des travaux.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 32000 521 : Entretien et réparations chemins, rues, routes et trottoirs

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.5

2025-09-344 AJUSTEMENT DE REGARD : AUTORISATION DE DÉPENSES

ATTENDU qu'il y a lieu d'ajuster plusieurs structures (regard) avant l'arrivée de l'hiver, que les ajustements seront effectués par l'équipe des travaux publics, que les sommes ont été prévues au budget 2025 et la recommandation du comité des travaux publics.

*modifiée
par
2025-10-380*



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Papineauville

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil autorise une dépense maximale de 5 000,00 \$ taxes incluses pour l'ajustement de structures (regard).

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 32000 521 : Entretien et réparation – Chemins, rues, routes et trottoirs.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.6 2025-09-345 RÉHABILITATION D'UN PONCEAU SUR LA CÔTE SAINT-CHARLES : ADJUDICATION

ATTENDU l'adoption de la résolution 2025-07-289 autorisant le lancement d'un appel d'offres public pour la réhabilitation d'un ponceau afin d'assurer la sécurité et la pérennité de l'infrastructure routière;

ATTENDU que 5 propositions ont été reçues en date du 21 août 2025 :

Inspec Vision 3D inc.	482 895.00 \$ taxes incluses
Soleno Service inc.	222 925.25 \$ taxes incluses
CGI environnement	554 193.30 \$ taxes incluses
Fernand Gilbert Ltée	226 419.12 \$ taxes incluses
Construction FGK inc.	312 129.20 \$ taxes incluses

ATTENDU que les propositions ont fait l'objet d'une analyse de conformité et que l'adjudication se fait sur la base du plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU la recommandation des membres du comité d'analyse des soumissions et de monsieur Normand Chevalier, ingénieur;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil procède à l'adjudication du contrat pour la réhabilitation d'un ponceau sur la côte Saint-Charles à la compagnie Soleno service Inc. et pour un montant de 222 925.25\$ taxes incluses.

Cette adjudication est conditionnelle à la réception d'une subvention du gouvernement du Québec dans le cadre du Plan d'interventions en infrastructures routières locales (PIIRL) et la réalisation des travaux est prévue en 2026.

La présente résolution ainsi que tous les documents d'appel d'offres font office de contrat et lient les parties.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 23 0403 000 : Chemins, rues, routes et trottoirs.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

*modifiée par
2026-02-060*



No de résolution
ou annotation

4.7

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Papineauville

2025-09-346 CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT, SABLAGE ET ENLÈVEMENT DE LA NEIGE 2025-2026/2026-2027/2027-2028 : ADJUDICATION

ATTENDU l'adoption de la résolution 2025-06-255 autorisant le lancement d'un appel d'offres publiques pour le déneigement, le sablage et l'enlèvement de la neige pour les années 2025-2026 / 2026-2027 / 2027-2028;

ATTENDU qu'une seule proposition a été reçue en date du 20 août 2025 de la compagnie Excavation Séguin Lafleur;

ATTENDU que la proposition a fait l'objet d'une analyse de conformité et que l'adjudication se fait sur la base du plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU que le soumissionnaire est porteur de toutes les autorisations nécessaires pour contracter avec la municipalité de Papineauville;

ATTENDU la recommandation du comité des travaux publics;

Il est proposé par monsieur le conseiller Danny Monette

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil procède à l'adjudication du contrat pour le déneigement, le sablage et l'enlèvement de la neige pour les années 2025-2026 / 2026-2027 / 2027-2028 à la compagnie Excavation Séguin Lafleur et pour les montants suivants :

	2025-2026 Taxes incluses	2026-2027 Taxes incluses	2027-2028 Taxes incluses
Contrat 1 : Déneigement et sablage secteur rural	228 050,51\$	239 453,04\$	251 425,70\$
Contrat 2 : Déneigement et sablage secteur urbain	171 823,30\$	180 414,47\$	189 435,19\$
Contrat 3 : Enlèvement et transport secteur urbain	214 392,86\$	225 112,51\$	236 368,13\$
Totaux annuels	614 266,67\$	644 980,02\$	677 229,02\$

La présente résolution ainsi que tous les documents d'appel d'offres font office de contrat et lient les parties.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 33000 443 : Enlèvement de la neige.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.8

2025-09-347 RÉFECTION DES RAMPES D'ACCÈS À L'ÉDIFICE DENIS-BENJAMIN-PAPINEAU : ACCEPTATION D'UNE PROPOSITION

ATTENDU l'adoption de la résolution 2025-04-140 autorisant le lancement d'un appel de proposition pour la réalisation de travaux de réfection des rampes d'accès à l'édifice Denis-Benjamin-Papineau;

ATTENDU qu'une seule proposition a été reçue en date du 21 août par la compagnie Infratek et la recommandation du consultant en génie civile de la municipalité.

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que le préambule fait partie de la présente résolution.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Papineauville

Que ce Conseil accepte la soumission de la compagnie Infratek au montant de 93,843.26 \$ taxes incluses pour la réfection des rampes d'accès à l'édifice Denis-Benjamin-Papineau.

La présente résolution ainsi que tous les documents d'appel d'offres font office de contrat et lient les parties.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 23 02001 000 : Edifice Benjamin Papineau.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.9 2025-09-348 TRAVAUX DE PAVAGE SUR UNE PARTIE DE LA RUE LAVAL DÉBUTANT À LA RUE GUY : AUTORISATION DE LANCER UN APPEL DE SOUMISSIONS POUR LE PAVAGE ET AUTORISATION DE DÉPENSE POUR LES TRAVAUX DE PRÉPARATION D'INFRASTRUCTURES

ATTENDU qu'il est requis de réaliser des travaux d'infrastructures routières et de pavage sur la partie de la rue Guy jusqu'au 329 rue Laval et la recommandation du comité des travaux publics;

ATTENDU que les travaux de pavage sont admissibles à la TECQ 2024-2028;

Il est proposé par madame la conseillère Béatrice Cardin

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil autorise le directeur des travaux publics à obtenir des soumissions pour la réalisation des travaux de pavage pour le secteur mentionné.

Que ce Conseil autorise un budget maximal de 130 000.00 \$ pour la réalisation des travaux d'infrastructures.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 23 04003 000 : Chemins, rues, routes et trottoirs.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE

5.1 2025-09-349 STATISTIQUES MENSUELLES DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Interventions	Août	2025
Systemes d'alarme	2	9
Désincarcération	5	22
Entraide	1	10
Incendie	-	7
Autres assistances	1	5
Nautique	1	-
Total	10	71

5.2 2025-09-350 AUTORISATION D'ACHATS AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU que le directeur du service incendie a soumis une demande pour l'achat de 5 couvre-touts rouge ignifuge et qu'une soumission a été reçue de l'entreprise Martin & Lévesque au montant de 1 200,00 \$ plus taxes ;

ATTENDU que le directeur du service incendie a soumis une demande pour l'achat d'une lance et qu'une soumission a été reçue la compagnie L'Arsenal au montant 1 116,00 \$, plus taxes ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Papineauville

ATTENDU que ces dépenses ont été prévues au budget 2025 et la recommandation du comité de sécurité incendie ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin

Que le préambule fait partie de la présente résolution

Que ce Conseil accepte la soumission du 26 août 2025 de l'entreprise Martin & Lévesque pour l'achat de 5 couvre-touts rouge ignifuge et qu'une dépense et un déboursé de 1 200.00 \$ avant taxes soient autorisés à cette fin.

Que ce Conseil accepte la soumission de la compagnie L'Arsenal au montant de 1 116,00 \$ plus taxes pour l'achat d'une lance et qu'une dépense et un déboursé du même montant soient autorisés à cette fin.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 22000 650 : Vêtements et chaussures et 02 22000 641 : Pièces et accessoires.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.

URBANISME

6.1

2025-09-351 DÉPÔT DES STATISTIQUES SUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS

Le Conseil municipal prend acte du dépôt des statistiques d'août 2025 pour l'émission des permis et certificats.

Permis et certificats	Août	2025
Rénovation	4	67
Abattage d'arbres	3	11
Renouvellement	-	-
Bâtiment complémentaire	2	17
Démolition	-	3
Eau souterraine	-	-
Lotissement	-	10
Animaux domestiques	3	46
Galerie, clôture	5	11
Installation septique	2	3
Mur de soutènement	-	2
Nouvelle construction	-	3
Piscine	2	11
Remblai déblai	-	6
Branchement	-	1
Affichage	-	3
Certificat d'occupation	-	1
Changement d'usage	-	-
Agrandissement	-	3
Bande riveraine	-	-
Garde de poules	-	-
Bâtiment temporaire	-	2
Épandage matières fertilisantes	-	-
Permis d'arrosage	-	6
Accessoire	-	1
Total	21	261

6.2

2025-09-352 DEMANDE DE PIIA 2025-0020 – 260, RUE VIGER – RÉNOVATION : DÉCISION

ATTENDU les dispositions de la section VIII du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1) ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Papineauville

ATTENDU que la municipalité de Papineauville a adopté un règlement sur les PIIA numéro 2017-003 ;

ATTENDU que la propriété sise sur le lot 4 997 663 est située à l'intérieur du secteur « P.I.I.A 0-2 Le noyau villageois » ;

ATTENDU que la requérante souhaite faire la réfection du revêtement extérieur et procéder à l'ajout d'isolant au niveau du bâtiment principal et que les travaux de rénovations extérieures à la propriété sont assujettis au règlement sur les PIIA numéro 2017-003 ;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce conseil autorise la demande de PIIA 2025-0020 permettant les travaux de rénovation extérieure au 260, rue Viger.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.3 2025-09-353 DEMANDE DE PIIA 2025-0021 – 324, RUE PAPINEAU – RÉNOVATION : DÉCISION

ATTENDU les dispositions de la section VIII du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1) ;

ATTENDU que la municipalité de Papineauville a adopté un règlement sur les PIIA numéro 2017-003 ;

ATTENDU que la propriété sise sur le lot 4 997 322 est située à l'intérieur du secteur « P.I.I.A 0-2 Le noyau villageois » ;

ATTENDU que le requérant souhaite faire la réfection de la galerie avant de son bâtiment principal et que les travaux de rénovation de la galerie sont assujettis au règlement sur les PIIA numéro 2017-003 ;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par monsieur le conseiller Danny Monette

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce conseil autorise la demande de PIIA 2025-0021 permettant les travaux de rénovation de la galerie avant de la propriété située au 324, rue Papineau. La galerie devra être teinte ou peinte conformément à l'article 23 alinéa I du règlement 2017-003.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.4 2025-09-354 DEMANDE DE PIIA 2025-0022 – 359, RUE PAPINEAU – AFFICHAGE : DÉCISION

ATTENDU les dispositions de la section VIII du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1) ;

ATTENDU que la municipalité de Papineauville a adopté un règlement sur les PIIA numéro 2017-003 ;

ATTENDU que la propriété sise sur le lot 4 997 192 est située à l'intérieur du secteur « P.I.I.A 0-2 Le noyau villageois » ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Papineauville

ATTENDU qu'à la suite des travaux de rénovation intérieurs, le requérant souhaite faire l'ajout d'affichage commercial au niveau des vitrines latérales afin de masquer l'une des vitrines condamnées et que les travaux demandés sont assujettis au règlement sur les PIIA numéro 2017-003 ;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que le préambule fait partie de la présente résolution

Que ce conseil autorise la demande de PIIA 2025-0022 permettant l'ajout d'affichage commercial dans les vitrines latérales du commerce situé au 359, rue Papineau.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.5

2025-09-355 DEMANDE DE PIIA 2025-0024 – ENSEIGNE NUMÉRIQUE AU PARC HENRI-BOURASSA : DÉCISION

ATTENDU les dispositions de la section VIII du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1) ;

ATTENDU que la municipalité de Papineauville a adopté un règlement sur les PIIA numéro 2017-003 ;

ATTENDU que le parc Henri-Bourassa soit situé sur le lot 4 998 729 à l'intérieur du secteur « *P.I.I.A 0-2 Le noyau villageois* » ;

ATTENDU que la municipalité de Papineauville souhaite faire l'installation d'une enseigne numérique aux abords du parc et que celui-ci assujetti au règlement sur les PIIA numéro 2017-003 ;

ATTENDU la recommandation comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par madame la conseillère Béatrice Cardin

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce conseil autorise la demande de PIIA 2025-0024 permettant l'installation d'une enseigne numérique. Un aménagement paysager devra être réalisé à la base afin de respecter les critères de l'alinéa e) prévus à l'article 27 du règlement sur les PIIA 2017-003.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.6

2025-09-356 DEMANDE DE PIIA 2025-0025 – 1138 CHEMIN DE LA ROUGE – RÉNOVATION : DÉCISION

ATTENDU les dispositions de la section VIII du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1) ;

ATTENDU que la municipalité de Papineauville a adopté un règlement sur les PIIA numéro 2017-003 ;

ATTENDU que la propriété sise sur le lot 4 998 172 est située à l'intérieur du secteur « *PIIA 1 les immeubles patrimoniaux et les immeubles d'intérêt patrimonial et architectural élevé* » ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Papineauville

ATTENDU que la requérante souhaite effectuer plusieurs travaux de rénovation sur le bâtiment principal et que ces derniers sont assujettis au règlement sur les PIIA numéro 2017-003 ;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce conseil autorise la demande de PIIA 2025-0025 permettant les travaux de rénovation de la propriété située au 1138, chemin de la Rouge.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. ENVIRONNEMENT

8. LOISIRS CULTURE ET FAMILLE

8.1 2025-09-357 MOTION DE FÉLICITATIONS : ACTIVITÉ DJ DU 22 AOÛT 2025

Monsieur le conseiller Michel Leblanc donne une motion de félicitations à tous les intervenant ayant contribué au succès de la soirée DJ du 22 août dernier.

- Employés loisirs
- Employés travaux publics
- Amélie Tremblay et Nadia Faubert pour visuel et communication
- Service de sécurité incendie pour une présence de prévention et premiers soins lors de l'événement
- Construction LTL et Chapiteau Toilette Nation pour des commandites en argent
- Disco Mobile MG pour l'éclairage et la direction technique de la soirée
- Proson pour la commandite sur une partie du montant de location du système de son
- La corporation des loisirs de Papineauville / Ste-Angélique pour le service de bar
- Prévention CESAR Petite-Nation pour le service de cantine
- Les artistes DJ REMS et DJ Dan Desnoyers
- Patrick Chartrand, responsable de l'organisation

8.2 2025-09-358 RÉPARATION DE LA DALLE DE BÉTON DE LA PATINOIRE : ACCEPTATION D'UNE PROPOSITION

ATTENDU que du vandalisme a eu lieu le 10 juillet dernier sur la patinoire municipale, que les dommages doivent être réparés avant la période de gel et la recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique.

Il est proposé par monsieur le conseiller Danny Monette

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil accepte la proposition de la compagnie Infratek pour une réparation de la dalle de béton de la patinoire au montant de 25 000,00\$ plus taxes.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 23 08007 001 : Aménagement des parcs.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.3 2025-09-359 MOTION DE FÉLICITATIONS : SOUPER STEAK ANNUEL

Monsieur le conseiller Robert Desbiens donne une motion de félicitations aux artisans ayant contribué au succès de la 3^e édition du souper steak de la municipalité qui s'est tenu le 6 septembre dernier, et particulièrement :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Papineauville

Le service des loisirs de la municipalité pour l'organisation et le montage de salle
La corporation des loisirs de Papineauville pour le service de bar
Manon Lafrance de REMAX, présentateur officiel
Immo Location : présentateur officiel
Ainsi que les 197 convives

9. VARIA, QUESTIONS, LEVÉE DE LA SÉANCE

9.1 VARIA

9.1.1 2025-09-360 LEVÉE DE L'INTERDICTION D'ALLUMER DES FEUX À CIEL OUVERT ET DES RESTRICTIONS SUR L'USAGE DE L'EAU POTABLE

Il est proposé par madame la conseillère Béatrice Cardin

Que le conseil municipal lève l'interdiction d'allumer des feux à ciel ouvert et les restrictions sur l'usage de l'eau potable à compter de la présente. La population est invitée à garder les bonnes habitudes prises durant la période de restriction.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9.2 QUESTIONS DU PUBLIC SUR LA PRÉSENTE SÉANCE

La période de questions débute à 19h49 et se termine à 19h58.

9.3 2025-09-361 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que cette séance soit levée à 19h59.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RAPPORT DES ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

Je soussignée, Martine Joanisse, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Papineauville, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal dans ce présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce 9 septembre 2025.


Martine Joanisse
Directrice générale et greffière-trésorière

SIGNATURE DES RÉOLUTIONS PAR LE MAIRE

« Je soussigné, Paul-André David, maire de la Municipalité de Papineauville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »

Et j'ai signé ce 9 septembre 2025.


Paul-André David
Maire